



## POUR MENER LA VIE DONT VOUS AVEZ ENVIE

Les Marpa sont de petites unités de vie en milieu rural pour celles et ceux qui cherchent un mode d'hébergement dans leur environnement familial. A proximité des services (médecins, infirmiers, aides ménagères, magasins...), elles proposent une alternative aux maisons de retraite médicalisées.

Dans les Marpa, chacun vient avec ses meubles, peut préparer ses repas dans sa cuisine ou préférer se rendre en salle de restauration. Les logements disposent d'une salle de bains avec toilettes et d'une ouverture sur l'extérieur pour une totale indépendance. Ils sont de plain-pied et aménagés pour les personnes à mobilité réduite. Une équipe de professionnels coordonne les services et veille au bien-être de la personne âgée.



Sur la côte sauvage du Croisic, entre La Baule et Guérande, un espace boisé, avec accès immédiat à l'océan.

78 chambres, 30 locations, restaurant, piscine couverte... pour un séjour inoubliable !

Retraités adhérents MSA :  
- 10 % sur les tarifs basse saison.  
- 5 % le reste de l'année.

Domaine de Port-aux-Rocs  
44, avenue Port Val - 44490 Le Croisic  
Tél. 02 40 11 44 44 - Fax : 02 40 11 44 45  
Internet : [www.portauxrocs.com](http://www.portauxrocs.com)  
E mail: [infos@portauxrocs.com](mailto:infos@portauxrocs.com)



L'essentiel & plus encore

# Sillons

Toute l'actualité de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe

Janvier 2020

présenceverte  
**Solutions de téléassistance n°1 en France**

Claude # 79 ans

- ✓ Une assistance 24 h/24 et 7 jours/7
- ✓ Une démarche simple pour des secours immédiats
- ✓ Un matériel performant installé par nos professionnels à votre domicile
- ✓ Des agences partout en France

Contactez-nous du lundi au vendredi :  
N°Cristal 09 69 39 38 38  
APPEL NON SURTAXÉ

[www.presenceverte.fr](http://www.presenceverte.fr)

RESO'AP  
Accompagnement, présence et solidarité

Accompagnement personnalisé par des bénévoles proches de chez vous

Hors domicile	À domicile
Loisirs	Jeux
Rendez-vous médicaux (hors garde en charge)	Partage et convivialité
Aide aux achats	Balades
Rendez-vous chez le coiffeur...	Discussions

Vous souhaitez devenir bénévole ou bénéficiaire ?

Réseau social d'aides à la personne

30 rue Paul Ligneul  
72000 Le Mans  
Du lundi au vendredi  
9h/12h - 14h/17h  
[contact@resoap.fr](mailto:contact@resoap.fr)  
f asso.resoap  
02 43 39 44 49  
[www.resoap.fr](http://www.resoap.fr)

**Résidence René Hulot**

Domaine du Perquoi  
72560 Changé  
Contact : Secrétariat  
Tél. 02 43 40 54 30

Hébergement temporaire de personnes âgées valides et semi valides, adhérentes agricoles ou pas, pour une à douze semaines.

La rigueur hivernale à la campagne, la solitude pendant les vacances des enfants... Un séjour à la résidence permet de :

- rompre l'isolement, soulager les familles,
- retrouver ses habitudes de vie après une hospitalisation ou une convalescence,
- attendre une place en maison de retraite.

La MSA Mayenne-Orne-Sarthe peut prendre en charge 20 % du coût du séjour pour ses adhérents à titre principal qui remplissent les conditions.

### ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

Les accueils de Laval, Alençon et Le Mans sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. De 13 h 30 à 17 h, l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous.

Les agences de Mayenne, Château-Gontier, Flers, Mortagne-au-Perche sont ouvertes du mardi au vendredi de 9 h à 16 h. De 13 h 30 à 16 h, l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous.

#### NOUVEAU

➔ Une 5<sup>e</sup> agence vous accueille à Montval-sur-Loir, 23 rue de Mont-sur-Loir.

Pour prendre rendez-vous, contactez-nous par téléphone ou directement en ligne via le service Demander un rendez-vous (rubrique contact & échanges).

### Élections MSA 2020

#### Faites entendre votre voix

Dès le 20 et jusqu'au 31 janvier, vous pouvez voter :

- par internet, en vous rendant sur [jevoteenligne.fr/msa2020](http://jevoteenligne.fr/msa2020), avec l'identifiant de vote et le code confidentiel transmis par courrier mi-janvier,
- ou par courrier en retournant, sans l'affranchir, votre bulletin de vote reçu mi-janvier dans l'enveloppe retour T.

En ligne ou par courrier, votre vote est anonyme et secret !

**VOTER. C'EST UTILE !**

CINDY 29 ans  
Contrôleuse qualité & déléguée MSA

MONIQUE 71 ans  
Ouvrière agricole retraitée

**“Grâce à Cindy”**

Je me suis inscrite aux ateliers vitalité...  
Ça m'a aidée à prendre soin de moi,  
à être bien dans ma tête  
et à mieux vivre ma retraite. ”

**Mon délégué, c'est mon meilleur relais**

**ÉLECTIONS MSA du 20 au 31 janvier 2020** **VOTER C'est utile !**

sur internet ou par courrier

[electionmsa2020.fr](http://electionmsa2020.fr)



L'essentiel & plus encore

Retrouvez toutes les informations sur le rôle des délégués et les élections MSA 2020 sur [electionmsa2020.fr](http://electionmsa2020.fr)

## Votez pour défendre vos valeurs

Du 20 au 31 janvier 2020, vous allez être appelé, comme les 2,5 millions de ressortissants du régime agricole, à élire vos nouveaux délégués. Pourquoi voter.



Les élections des délégués qui représenteront la MSA et porteront ses valeurs pendant 5 ans approchent. Ces élections constituent un enjeu majeur pour la protection sociale agricole, une occasion de montrer son attachement à ce régime et de défendre son guichet unique et ses services de proximité.

La MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit. Les délégués élus sont issus des trois collèges. Ils sont salariés, exploitants ou employeurs de main d'œuvre. Ils connaissent les besoins de chaque profession et de chaque territoire puisqu'ils en sont eux-mêmes issus.

### LE DÉLÉGUÉ, NOTRE LIEN

Le délégué de la MSA est le meilleur relais entre les adhérents et la MSA. Il porte la voix de l'adhérent et l'oriente vers les services de la MSA. Il détecte et guide les publics les plus fragiles, afin qu'ils bénéficient des aides et des droits auxquels ils peuvent prétendre.

### LE DÉLÉGUÉ AGIT POUR SON TERRITOIRE

Grâce à ses délégués, la MSA peut proposer des solutions et une offre de services adaptée aux territoires. Elle répond avec précision aux besoins exprimés par les populations rurales et agricoles. Accompagnement avec Réso'Ap, prévention santé (ateliers nutrition, conférences sur la maladie d'Alzheimer, de Lyme, sur les médicaments...), prévention des risques profes-

sionnels grâce à des formations dispensées aux actifs agricoles, prévention du mal-être, ateliers sur le Bien vieillir, accompagnement au changement, accompagnement à l'utilisation du numérique, lutte contre l'isolement...

Toutes ces actions sont menées grâce à la mobilisation des délégués sur leur territoire de vie.

### GUICHET UNIQUE ET PROXIMITÉ

Avec ses trois sites d'accueil, ses cinq agences territoriales, et ses permanences, la MSA est proche de ses adhérents. Son guichet unique est un atout majeur, puisqu'il vous permet d'obtenir tous les renseignements sur votre protection sociale avec un seul interlocuteur (santé, retraite, famille, cotisations).

### UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE REPRÉSENTATIVE

Les délégués que vous élirez vont choisir leurs pairs qui siègeront au Conseil d'administration.

Le modèle de la MSA offre la possibilité aux adhérents de participer à la gestion de leur protection sociale, dans le respect des valeurs de la MSA : solidarité, responsabilité, démocratie.

Voter aux élections MSA est une chance. Seuls les adhérents du régime agricole ont l'opportunité d'élire leurs représentants et donc d'orienter réellement les choix réalisés.



### Les élections 2020 de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe, c'est :

- ▶ 93 000 électeurs
- ▶ 720 délégués
- ▶ 30 administrateurs



Depuis 2015, 600 actions ont été menées par la MSA dans les territoires ruraux pour 13 588 participants. 6 088 heures de bénévolat ont été effectuées par les élus de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.

## Dentaire, optique, audiologie

### 100 % santé, 100 % remboursé

La réforme 100 % santé ou reste à charge zéro, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, vise à améliorer l'accès aux soins optiques, dentaires et d'audiologie. Elle doit permettre, d'ici 2021, le remboursement intégral de ces équipements.



La réforme 100 % santé se met en place progressivement, afin de permettre à tous les assurés un accès à des soins de qualité dans le domaine de l'optique, de l'audiologie et du dentaire. À terme, l'offre sera accessible à tous, grâce à une prise en charge à 100 %, sans reste à payer (reste à charge zéro).

Tous les assurés disposant d'une complémentaire santé pourront bénéficier de la prise en charge à 100% (par la MSA et les complémentaires santé). Les contrats d'assurance

complémentaire proposeront tous le panier 100 % santé, sans augmentation du tarif des complémentaires.

Lors du choix de leur équipement auprès des opticiens et des audioprothésistes, les assurés se verront proposer systématiquement un panier de soins 100 % santé composé d'une sélection d'équipements de qualité pour lesquels ils n'auront aucun reste à charge. Il sera toutefois possible de choisir un équipement hors panier de soins, à tarif libre. Dans ce cas, le remboursement sera effectué par la complémentaire santé dans les conditions définies par leur contrat. En dentaire, le chirurgien-dentiste devra remettre un devis détaillé proposant une offre 100 % santé comprenant la pose de prothèses dentaires intégralement remboursables et dont les tarifs seront plafonnés. La mesure concernera à terme un large choix de prothèses fixes ou mobiles (dentiers). L'assuré restera libre d'opter pour un équipement plus sophistiqué à tarif libre.

L'offre 100 % santé a commencé à se mettre en place le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle se terminera en janvier 2021 avec le remboursement total des frais d'optique, de prothèses dentaire et d'audiologie.

## Complémentaire santé solidaire

### Une protection renforcée

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, la CMU-C et l'ACS sont remplacées par la complémentaire santé solidaire. Selon le cas, l'accès à cette complémentaire sera sans ou avec contribution financière.

Une seule et même couverture santé remplace la CMU-C (Couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (Aide à la complémentaire santé) : la complémentaire santé solidaire. Ce nouveau dispositif est destiné à faciliter l'accès aux soins et à offrir une meilleure protection en matière de couverture santé.

La nouvelle complémentaire santé solidaire prend en charge la plupart de vos dépenses de santé : consultations, hospitalisation, médicaments, analyses médicales. Vous avez également accès à

l'offre 100 % santé (prothèses dentaires, optique, aides auditives), mais aussi à certains autres dispositifs médicaux (pansements, cannes ou fauteuils roulants) sans reste à charge. Sur présentation de votre carte Vitale et de votre attestation de droits, vous n'avez aucun frais à avancer. Aucun dépassement d'honoraire ne peut vous être facturé sauf en cas d'exigence particulière de votre part. Vous êtes également exonéré de la participation forfaitaire de 1 € et des franchises médicales. Pour savoir si vous pouvez bénéficier de la complémentaire santé solidaire, faites une

simulation en ligne sur le portail [mesdroitssociaux.gouv.fr](http://mesdroitssociaux.gouv.fr)

La suppression de l'ACS se fera progressivement avec l'impossibilité de souscrire un contrat ACS après le 31 octobre 2019. Les contrats ACS en cours à cette date pourront aller jusqu'à leur terme.

De la même manière que pour la CMU-C et l'ACS, vous pouvez effectuer votre demande de complémentaire santé solidaire en ligne depuis *Mon espace privé*.

Le renouvellement automatique pour les bénéficiaires du



RSA et de l'Aspa ne change pas. Pour les autres bénéficiaires, la demande devra être renouvelée chaque année.

7,4 millions de personnes sont actuellement couvertes par la CMU-C et l'ACS. On estime à deux millions, le nombre de personnes potentiellement bénéficiaires qui n'auraient pas fait leur demande.

▶ Un numéro unique pour nous contacter : 02 43 39 43 39.

▶ Pour un traitement rapide de votre courrier, une seule adresse postale :  
MSA Mayenne-Orne-Sarthe  
30 rue Paul Ligneul - 72032 Le Mans cedex 9.  
(quel que soit votre département)

▶ Vous changez d'adresse, votre conjoint part en maison de retraite... Les changements de situation peuvent avoir un impact sur vos droits sociaux. Signalez-les sans tarder à votre MSA !